

# SESSIONS DE FORMATION

## GRIEFS

Cette session s'adresse aux personnes responsables de traiter les griefs ainsi qu'aux délégués-es qui participent à la procédure de règlement de grief. Son contenu permet des apprentissages concernant la rédaction du grief, l'enquête de grief, la constitution du dossier, l'accueil des membres en difficulté et la préparation des rencontres avec l'employeur. Cette session est généralement donnée aux nouvelles personnes responsables et délégué-es.

Lors de cette session, vous recevrez un guide de travail pour bien préparer votre dossier de grief en respectant vos délais et en recueillant les témoignages nécessaires lors de l'audition. Le tout afin de produire de meilleurs résultats et de rendre plus efficace la préparation avec votre personne conseillère syndicale.

## ASSURANCES COLLECTIVES

Cette session aborde le contenu des plans d'assurance collective, les avantages et les désavantages d'être preneur ou copreneur de la police maîtresse, l'encadrement législatif, les enjeux syndicaux, notamment lors du renouvellement du plan d'assurance collective et les liens avec la convention collective.

## NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

Cette session vise à vous donner un minimum de connaissances pour vous familiariser avec le processus de négociation : la démarche en vue de l'élaboration du projet de convention collective, le comportement à la table de négociation, la simulation d'une négociation, les divers aspects du *Code du travail*, les différents modes de négociation. Nous y prêtons une attention particulière à la simulation d'une négociation.

## PRATIQUE DE LA NÉGOCIATION LOCALE ET DES RELATIONS DE TRAVAIL

Cette session s'adresse spécifiquement aux personnes dirigeantes des syndicats du secteur public. Son contenu permet d'apprendre sur le processus de négociation locale, d'ententes, d'adaptations ou d'arrangements locaux, avec votre employeur. Il vise également l'acquisition de connaissances sur le cadre légal de la négociation à l'échelle locale ainsi que le développement d'habiletés de négociation par la voie d'exposés, d'exercices et de simulation.

## ORGANISER LA SOLIDARITÉ

Cette session a pour but d'aider les syndicats à développer les conditions nécessaires pour que l'organisation de la solidarité devienne une méthode bien maîtrisée par les leaders syndicaux, en période de renouvellement de convention collective ou pour contrer l'apathie qui peut se développer entre les négociations.



feesp. CSN | COMITÉ

# FORMATION ET VIE SYNDICALE

# CALENDRIER DES SESSIONS DE FORMATION EN RELATIONS DE TRAVAIL

2024-2025

DATES	RÉGION(S) CONCERNÉE(S)	LIEU
<b>GRIEFS</b>		
17-18-19 septembre 2024	Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	Rimouski
25-26-27 septembre 2024	Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	Montréal
8-9-10 octobre 2024	Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean	Charlevoix
5-6-7 novembre 2024	Outaouais	Gatineau
3-4-5 décembre 2024	Lanaudière, Laurentides	Saint-Jérôme
10-11-12 décembre 2024	Québec — Chaudière-Appalaches	Québec
16-17-18 décembre 2024	Estrie, Cœur du Québec	Drummondville
21-22-23 janvier 2025	Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	Montréal
4-5-6 février 2025	Montérégie	Brossard
25-26-27 mars 2025	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi
27-28-29 mai 2025	Côte-Nord	Sept-Îles
<b>GRIEVANCE (SESSION ANGLAISE)</b>		
18-19-20 février 2025	Pour toutes les régions	Montréal
<b>ASSURANCES COLLECTIVES</b>		
11-12 mars 2025	Ouest du Québec	Montréal
9-10 avril 2025	Est du Québec	Québec
<b>NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE</b>		
10-11-12 septembre 2024	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi
19-20-21 novembre 2024	Montérégie	Brossard
7-8-9 janvier 2025	Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	Montréal
14-15-16 janvier 2025	Estrie, Cœur du Québec	Drummondville
21-22-23 janvier 2025	Outaouais, Lanaudière, Laurentides	Gatineau
17-18-19 février 2025	Québec — Chaudière-Appalaches	Québec
11-12-13 mars 2025	Côte-Nord	Baie-Comeau
22-23-24 avril 2025	Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	Rimouski
<b>BARGAINING A COLLECTIVE AGREEMENT (SESSION ANGLAISE)</b>		
15-16-17 octobre 2024	Pour toutes les régions	Montréal
<b>PRATIQUE DE LA NÉGOCIATION LOCALE... (SECTEUR PUBLIC)</b>		
17-18 septembre 2024	Est du Québec	Québec
24-25 septembre 2024	Ouest du Québec	Montréal
<b>ORGANISER LA SOLIDARITÉ</b>		
26-27 novembre 2024	Montérégie	Brossard
29-30 janvier 2025	Est du Québec	Québec
26-27 février 2025	Ouest du Québec	Montréal

# POLITIQUE DE SUBVENTION

Chaque syndicat bénéficie de la subvention ci-dessous pour un **maximum de deux personnes**. Cette aide financière est remboursée au syndicat à moins d'avis contraire :

- **150 \$ par syndicat (montant forfaitaire);**
- aucune délégation supplémentaire du syndicat ne bénéficie d'un remboursement;
- seules les dépenses sont remboursées selon la réglementation de la FEESP jusqu'à un maximum de 100 \$ par jour par personne admissible;
- la signature de la feuille de présence est nécessaire pour obtenir les remboursements.

Seuls les syndicats de la région, qui sont à plus de 400 km du lieu où se tient la session, auront droit à une somme supplémentaire de 100 \$ par personne admissible (maximum deux personnes).

## IMPORTANT

Les avis de convocation sont envoyés par courriel environ 30 jours à l'avance. Pour vous inscrire, Les inscriptions en ligne seront ouvertes à l'adresse suivante :

**[feesp.csn.qc.ca/formation/calendrier-de-formation](https://feesp.csn.qc.ca/formation/calendrier-de-formation)**

Cliquez sur une formation puis sur le bouton « **Je m'inscris** ».

La participation à la session sera refusée à toute personne ne s'étant pas préalablement inscrite. Vous devez suivre la session de formation dans la région administrative d'où provient votre syndicat. Prenez note également que les dates peuvent être modifiées et qu'une session peut être annulée ou reportée faute de participant-es.

Le nombre minimal de participant-es requis pour donner une session de formation est de huit (8) et le nombre maximal est de vingt (20).

**Renseignements : [feesp.formation@csn.qc.ca](mailto:feesp.formation@csn.qc.ca) · 514 598-2204**

**Est du Québec** : Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Cœur du Québec, syndicats provinciaux.

**Ouest du Québec** : Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie, syndicats provinciaux.